

car elle est injuste, en fait, à l'égard des régions rurales qui sont ainsi insuffisamment représentées.

Monsieur l'Orateur, puis-je vous énoncer certains principes que la Commission à mon sens devrait appliquer? Le premier, c'est qu'entre les remaniements de la carte électorale, les modifications aux limites des circonscriptions devraient être réduites à un minimum absolu. Les humains sont esclaves de leurs habitudes politiques et autres, et l'on devrait, autant que possible, éviter de transformer radicalement les districts électoraux. Il faut plutôt viser à une permanence relative et fixer les divisions de façon à faciliter l'adaptation des districts électoraux à une population croissante et à ce que le moins de modifications possibles soient nécessaires à l'avenir.

Cela s'impose surtout si nous voulons assurer des cadres politiques appropriés. Malheureusement, aucun membre de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province d'Ontario n'a jamais eu d'expérience en organisation politique et j'ose prétendre qu'on n'a pas tenu compte de cette importante considération. Il suffit de voir à quel point on s'écarte des limites provinciales. Depuis la Confédération jusqu'à aujourd'hui, on pouvait dans plusieurs régions d'Ontario maintenir les mêmes cadres dans l'organisation politique fédérale et provinciale et on a pu constater que c'est là que l'intérêt pour la politique a été le plus marqué.

Selon les propositions dont nous sommes saisis, il va falloir séparer complètement les organisations fédérales des organisations provinciales ce qui entraînera probablement des conséquences désagréables et peut-être contraires à l'unité nationale. A mon avis, rien de tel ne serait nécessaire si le remaniement se faisait comme il faut, et la tradition pourrait se perpétuer.

La stabilité de l'organisation politique est un facteur à ne pas négliger si nous voulons préserver notre démocratie parlementaire. Un comité parlementaire formé de personnes versées en politique et qui comprennent l'importance des élections n'aurait jamais permis une chose pareille.

Monsieur l'Orateur, j'ose affirmer que le principal facteur à considérer, quand il s'agit d'élire à la Chambre des communes des députés vraiment représentatifs, c'est l'homogénéité culturelle, sociale et économique des circonscriptions. C'est à quoi pensait feu Mackenzie King quand il parlait naguère de la nécessité de former des ensembles harmonieux.

Voici ce que M. Mackenzie King déclarait le 25 novembre 1932, lors de la deuxième

[L'hon. M. Bell.]

lecture du projet de loi sur le remaniement, comme en fait foi le hansard à la page 1579:

Il y a un autre principe directeur à suivre, je veux dire que, dans la mesure du possible, il faut viser à l'homogénéité dans la répartition des comtés. Cela permet à une région qui connaît ses propres affaires d'exprimer son opinion, et cela contribue à assurer une représentation plus fidèle du sentiment populaire.

● (7.00 p.m.)

Il est absolument essentiel, je pense, d'accorder la priorité à la communauté d'intérêts et à l'équilibre des centres démographiques à l'intérieur d'une circonscription, si l'on veut que le remaniement soit juste et équitable pour les électeurs. J'illustre ma pensée en citant un exemple de ma région. Deux nouveaux quartiers résidentiels existent maintenant à 12 milles à l'ouest des édifices du Parlement, le quartier de Kanata et celui de Glencairn. Le tronçon du Queensway qui sera construit l'an prochain permettra de se rendre de là au Parlement en 15 minutes. Les deux quartiers sont exclusivement résidentiels—ce sont des villes satellites, si vous voulez—où vivent des fonctionnaires de la capitale nationale, dont les intérêts économiques, sociaux et culturels se rattachent à Ottawa. Les initiateurs du quartier Kanata prétendent que celui-ci comptera 10,000 habitants en 1976, et le quartier de Glencairn espère que sa population atteindra alors la moitié de ce chiffre. Cependant, selon la délimitation proposée, Kanata se rattachera aux villes de Renfrew et de Perth, pour lesquelles elle n'a pas la moindre affinité, alors que Glencairn, localité absolument semblable située un mille plus loin, sera liée à Prescott, Cardinal et Iroquois, soit à des villes et villages auxquels elle n'est aucunement associée. Cela explique pourquoi les députés d'Ontario ont souscrit l'avis d'opposition et exposé cette première raison:

1. Pour l'ensemble de la province d'Ontario, en proposant les nouvelles circonscriptions électorales, la Commission a pour ainsi dire mis de côté les limites des circonscriptions électorales au plan provincial et au plan municipal, les liens sociaux et économiques, les modes de commerce et de communication, les affinités entre les municipalités et les régions de même que la tradition.

Monsieur l'Orateur, j'exhorte les membres de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales à reconsidérer sérieusement leur travail à la lumière de cette opposition. Je dirai sans hésiter que la redistribution des sièges provinciaux faite par ces trois mêmes commissaires est beaucoup plus juste, beaucoup plus équitable et beaucoup plus équilibrée. Du moins dans l'Est de l'Ontario, la commission a, pour le remaniement provincial, bien tenu compte des liens sociaux, culturels et économiques, du commerce et de communications, ainsi que des affinités locales et régionales, alors qu'au plan fédéral elle a passé outre à ces facteurs.